

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

OBJET : Convention relative à l'animation du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2016-2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de fixer à 40 000 € le montant du financement accordé à l'agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL 13) au titre de l'année 2019 dans le cadre de sa mission d'animation du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2016-2020 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle prévu à cet effet.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental

A l'unanimité

Mesdames BIAGGI, CARRÉGA, DALBIN et
Monsieur ROYER-PERRAUT ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

